

Commission agriculture

- Une réunion d'information concernant l'aménagement des terrains sectionnaux de la commune a eu lieu le 7 octobre 2015 en présence de M. Philippe BOULET (SAFER) et de M. Guillaume CABE (Chambre d'Agriculture), qui ont présenté les différentes possibilités et le financement pour l'aménagement de ces terrains.

Une grande majorité des agriculteurs de la commune étaient présents à cette réunion.

Pour tous ceux qui désirent réaliser des travaux, il leur est demandé de bien vouloir communiquer leur nom, téléphone et numéro de parcelle au secrétaire de mairie ou à Jacques PRADEILLES pour répertorier les travaux à réaliser.

Actualités

- Etat-civil de l'année 2015

Mariage

Hervé ROUARD et Nadia SAYAH
Le 11/07/2015

Naissances

Adeline PIGEYRE 16/02
Bérénice VINCENT 31/03
Martin PUECH 05/04
Margaux ELOY 04/09
Eline FAYET 21/09
Abby VIDAL 02/11
Nolhan OSVALD 08/11

Décès

Jacqueline GUIMBRETIERE
Épouse DROUET 08/02
Michel ROUVIERE 22/04
Claude FEYBESSE 28/05

- **Repas CCAS** : il se déroulera le dimanche 10 janvier 2016 à la salle polyvalente.

Repas préparé par l'Auberge des Laubies, les cartons du menu sont confectionnés avec la participation des enfants de l'école.



La restitution de l'opération « revitalisation centre bourg » s'est déroulée sous la forme d'une balade urbaine. Elle a permis de présenter les réflexions des différents groupes de travail au travers d'une exposition (photo de garde) et les actions retenues.

Numérotation et nommage des rues : l'opération est en cours de réalisation. Numérotation de l'ensemble des habitations de la commune (tous les villages) et nommage des rues du village de Saint-Etienne

Aménagement de la place du village : lancement de l'appel à projet,

Circuits de randonnées : en cours de réalisation par le groupe concerné.

Reprise de l'Auberge : Thierry et Francine FERNIER, nouveaux propriétaires de l'auberge vous accueillent depuis début décembre, tous les jours midi et soir, sauf le mercredi soir.



Un nouveau camion pour les employés municipaux pour remplacer l'ancien.

A noter le logo de la commune.

Reprise du cabinet médical : plusieurs rencontres ont eu lieu entre les différents acteurs – les discussions sont en cours, des informations seront communiquées lorsque des décisions seront arrêtées.

Conception : conseillers municipaux de Saint-Etienne du Valdonnez

Impression : imprimerie des 4 – 04 66 32 10 48

Ne pas jeter sur la voie publique

*L'équipe municipale vous présente ses
meilleurs vœux pour l'année 2016*



Bulletin communal de Saint-Etienne du Valdonnez Décembre 2015

Edito du maire

2015 se termine, que le temps passe vite...

Cette nouvelle édition de notre traditionnel bulletin municipal est l'occasion de faire le point sur l'actualité de notre commune, et de répondre peut-être aux questions que vous vous posez. Vous découvrirez à la lecture de celui-ci un état exhaustif de tous les sujets qui rythment la vie communale.

Cette année aura été particulièrement marquée par les réformes territoriales imposées par la loi :

- Le nouveau canton élargi,
- la nouvelle grande région Languedoc Roussillon Midi-Pyrénées,
- et celle à venir qui est le rapprochement des communautés de communes (pour le 01 janvier 2017).

Le contexte est difficile, mais nous continuons de travailler pour faire aboutir les projets avec la conscience d'une maîtrise budgétaire. Nous avons toujours la volonté de mettre notre dynamisme et notre temps au service de tous.

Je regrette que certains projets n'avancent pas plus vite. Notamment le lotissement communal pour lequel nous avons dû réaliser et déposer auprès des services de l'état une nouvelle étude environnementale. Mais il devrait toutefois aboutir en 2016.

Je ne peux terminer cet éditorial sans parler des événements tragiques qui ont été perpétrés le 13 novembre à Paris et plongé notre pays dans l'horreur. Après les attentats contre la liberté de la presse en janvier dernier, c'est notre société toute entière qui a été attaquée sans distinction de culture, d'âge, de nationalité. Cependant ne sombrons pas dans un climat de peur espéré par les ennemis de la démocratie. Nous devons continuer d'affirmer notre attachement aux valeurs républicaines.

A l'aube de la nouvelle année, j'espère que 2016 vous apportera tous les bonheurs dont vous rêvez, tous les plaisirs que vous méritez et surtout la santé.

Agenda -

Foyer rural Le Bramont :

06/02 : Festival Contes et Rencontres à la Salle des Fêtes de Langlade
13/02 : Soirée de clôture de Contes et Rencontres à la salle polyvalente de Saint-Etienne
02/04 : nuit du loto
11/06 : marche gourmande

Pompiers : loto le 21/02

Génération mouvement :

6 mars : loto à la salle polyvalente de Saint-Etienne

Infos pratiques

Mairie : 9h/12h – 13h30/17h30 le lundi
13h30/17h30 les mardi, mercredi et jeudi
9h/12h – 14h30/18h30 le vendredi
Téléphone : 04.66.48.01.66
Mail : mairie.valdonnez@orange.fr
Page facebook : Saint Etienne du Valdonnez (communauté)

Horaires poste : 8h45/11h45 les lundi, mardi et mercredi
14h30/17h30 le vendredi
Tel : 04.66.48.01.40

Horaires déchetterie : 14h/17h le mercredi et 9h/12h le samedi

Horaires navette Mende/Florac au départ de Saint-Etienne
Vers Mende : 7 h 35 et 13 h 35
Vers Florac : 12 h 25 et 17 h 55

Commission vie communale

- Fonctionnement de l'école :

Le 3 novembre 2015 s'est déroulé le conseil d'école en présence des enseignants, des parents d'élèves, des élus, de la représentante de l'éducation nationale et du président de l'association des Pupilles de l'Enseignement Public. Cette rencontre a permis notamment de faire un bilan sur les effectifs.

L'école compte à ce jour, 63 élèves répartis ainsi :

- 21 CM1/CM2 avec Madame Carole GERBAL
- 17 CE1/CE2 avec Madame Annie GRAS
- 12 GS/CP avec Madame Delphine AGUILHON
- 13 PS/MS avec Mesdames Laure ROUMEJON et Julie MAURIN

Laure ROUMEJON est la directrice de l'établissement scolaire. Mélanie ROCHETTE, enseignante titulaire remplaçante est rattachée à l'école.

- Externalisation d'une classe de l'Institut Maria Vincent

Depuis la rentrée scolaire des vacances de Toussaint, et après plusieurs mois de préparation, Sandrine STEENBEKE, enseignante et 6 élèves de l'Institut Maria Vincent suivent leur scolarité dans une salle de classe de l'école.

Ils sont présents dans l'école 4 jours par semaine, les lundi, mardi, jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 15h, et les vendredi de 9h à 12h.

Tout au long de l'année, des projets communs à tous les élèves pourront être mis en place afin de permettre un échange bénéfique. Cette collaboration avec l'Institut Maria Vincent va, dans les mois à venir s'accroître. En accord avec les élus et la directrice de l'école, les enfants de l'Institut Maria Vincent viendront ponctuellement utiliser le préau de l'école pendant le week-end pour des activités sportives ou culturelles. En contrepartie, les activités organisées dans le temps périscolaire pour les élèves de l'école pourront être délocalisées sur les locaux de l'Institut.

- activités périscolaires

Comme pour l'année 2014-2015, la mairie de Saint-Etienne du Valdonnez a fait appel au foyer rural de Langlade-Brenoux pour animer dans le cadre d'un accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) les temps périscolaires du lundi et du vendredi (de 15h à 16h30).

Depuis septembre, les animatrices du foyer rural de Langlade-Brenoux, les intervenants extérieurs et le personnel communal proposent différentes activités dont le fil rouge reste le « vivre ensemble ».

La programmation des activités 2015/2016 est consultable sur le site internet du foyer rural de Langlade-Brenoux.

- CCAS : à compter du 1er janvier 2016, les nouveaux-nés de la commune, se verront remettre un cadeau de bienvenue. Les jeunes qui se feront recenser à leur 16^e anniversaire, se verront récompenser pour leur geste citoyen.

- cérémonie du 11 novembre : les enfants de l'école ont participé à cette cérémonie par la lecture de différents textes (issus de courriers des familles des hommes partis au front)

- divagation des chiens : rappel réglementaire

Animaux errants – article 213-1 du Code Rural

Chien en état de divagation (sauf action de chasse ou de garde du troupeau) :

N'est plus sous la surveillance effective de son maître,

Se trouve hors de portée de voix ou de tout instrument sonore permettant son rappel,

Ou, est éloigné de plus de 100 m de son maître.

La divagation est interdite

Article 213-2 du Code Rural : « ...il est interdit de laisser divaguer les chiens et les chats... »

Article 99-6 du règlement sanitaire départemental type : « il est interdit de laisser vaquer les animaux domestiques... »

Le maire a tout pouvoir de faire conduire les animaux errants à la fourrière. Les contraventions prévues vont de 1 500 à 15 000 euros.

Commission budget – finances

Tarifs cantine scolaire : le conseil a décidé le maintien de la participation des parents à 3,80 € malgré une augmentation des repas par le fournisseur.

Tarifs eau et assainissement 2016 : voté en conseil du 15 septembre 2015

- **Eau** : abonnement : 72 € (sans changement)

Consommation : 0,95 € le m3 (au lieu de 0,90 € en 2015)

- **Assainissement** : abonnement : 30 € (sans changement)

Consommation : 0,80 € le m3 (au lieu de 0,75 €)

Dépôt des dossiers dans le cadre des contrats territoriaux : signature le 15/12 avec le conseil départemental

Pour la voirie : 70 000€ pour 2016 et 2017

AEP (adduction eau potable) : divers travaux

Commission urbanisme : Des nouvelles des travaux...

Produits des amendes de police

Le programme 2015 a permis l'installation de deux miroirs à l'embranchement de Varazoux et à l'angle de la rue de l'ancienne poste, ainsi que la création d'un ralentisseur au niveau de l'école



Programme chemin : La Fage

Afin de pérenniser l'alimentation en eau sur Saint-Etienne, le conseil envisage la réhabilitation du captage de Peyre. Suite à une étude sur la faisabilité des travaux de dégagement, 3 entreprises locales ont été consultées. L'entreprise SOLTRAF a été retenue pour effectuer ces travaux. Une fois ceux-ci terminés, le captage sera suivi sur 1 an pour analyser la qualité et la quantité d'eau produite, avant de décider si il est possible de l'intégrer au réseau communal



Programme murs : Les Faux

ADAP : une ordonnance de septembre 2014 prescrit l'obligation de déposer avant octobre 2015 un AdAp (agenda d'accessibilité programmée) avec un calendrier des travaux. Dans ce cadre, l'échéancier suivant a été arrêté par le préfet :

2016 : Devis et travaux épicerie

2017 : Etude bâtiments mairie/école

2018 : Travaux Mairie/école, étude maison médicale

2019/2021 : Travaux maison médicale, travaux cimetière, étude des travaux pour la salle des fêtes.

COM-COM : Des nouvelles de la communauté de commune...

La loi « nouvelle organisation territoriale de la République » a été définitivement adoptée le 16 juillet 2015, au terme de deux lectures à l'assemblée nationale et au sénat. Elle impose, entre autre, un seuil minimum d'habitants pour les communautés de communes : fixé à 5000 pour le département de la Lozère. Actuellement, nous sommes rattachés à la communauté de commune du Valdonnez avec les communes de Balsièges, Brenoux, Lanuéjols et Saint Bauzile. Cette communauté représente selon les calculs de la préfecture, 2510 habitants. Il nous a donc fallu réfléchir à une fusion qui, si elle n'émane pas de notre propre choix nous sera imposée à court terme (entrée en vigueur de la loi au 1 janvier 2017). Compte tenu de l'obligation de continuité de territoire, nous devons fusionner avec une communauté de communes limitrophe. Le conseil municipal de notre commune comme celui de Brenoux et Lanuéjols a délibéré en faveur d'un projet de fusion entre la communauté de commune du Valdonnez et celle de pays de Chanac. Ce choix était justifié par des similitudes de profil sur de nombreux points (taille, économie, catégories socioprofessionnelles, tissu associatif et éducatif...) qui permettaient de présager une meilleure coopération qu'avec des zones plus urbanisées.



Notre choix n'a pas été entériné par le préfet qui a remis son projet le 12 octobre 2015, nous faisant rejoindre la CC de Villefort et du Goulet Mont-Lozère (voir carte ci-jointe en violet). Cette proposition soulève quelques réticences arguant du fait qu'elle provoque l'éclatement de la communauté de communes du Valdonnez ; deux communes (Balsièges et Saint-bauzile) étant rattachée à une autre communauté de commune ; CC Cœur de Lozère.

Une demande a été déposée auprès de la CDCI (commission départementale de coopération intercommunale) pour que soit prise en considération l'inquiétude soulevée par la séparation de notre communauté. Pour l'heure rien n'est définitif et nous ne manquerons pas de vous tenir au courant de l'évolution de ce dossier.